



ISSN: 0975-833X

Available online at <http://www.journalcra.com>

International Journal of Current Research  
Vol. 9, Issue, 11, pp.60824-60833, November, 2017

INTERNATIONAL JOURNAL  
OF CURRENT RESEARCH

## RESEARCH ARTICLE

### EXPERIENCE AND PERCEPTION OF VICTIMIZATION BY MINORS WORKING IN ABIDJAN

**\*Nassoua Antoine, O. K. P. O.**

Maître-Assistant à l'UFR Criminologie, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Abidjan

#### ARTICLE INFO

##### Article History:

Received 26<sup>th</sup> August, 2017  
Received in revised form  
20<sup>th</sup> September, 2017  
Accepted 18<sup>th</sup> October, 2017  
Published online 30<sup>th</sup> November, 2017

##### Key words:

Lived, Perception, Victimization,  
Perception of victimization, Minor  
domestic workers, Minor serving abused,  
Minor household employee victim.

Copyright©2017, Nassoua Antoine. This is an open access article distributed under the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

Citation: Nassoua Antoine, OKPO. 2017. "Experience and perception of victimization by minors working in Abidjan", *International Journal of Current Research*, 9, (11), 60824-60833.

#### ABSTRACT

The study carried out on 90 minor household workers aims at knowing the experience of the violence and the perception of these victimizations. Motivational theories, including motivational content theories were used to understand the judgment of minors employed by households. A semi-structured questionnaire and interviews were used to gather data that are analyzed to reflect the reality of victimization. From these experiences, minors express a rejection of the violence and behavior of the employer and thus maintain a negative image of these acts and the work of servant. This perception of minors has gradually been constructed in their minds and this depreciation and the rejection of the acts of the employer are motivated by the experience of victimizations which discourage and demotivate minors who no longer have a taste for work they exercise by necessity.

## INTRODUCTION

Selon l'OMS (Odhayani, Watson & Watson, 2013), « la maltraitance des enfants s'entend de toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité, dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir ». De cette définition, nous pouvons nous interroger sur la forme de maltraitance dont sont victimes les enfants dans leur famille et les mineures travailleuses de maison chez l'employeur. Cette étude de l'OMS citée par Odhayani et al., indique qu'environ 40 millions d'enfants dans le monde sont victimes de violence chaque année. La distribution des victimisations que l'Organisation présente donne la répartition telle que pour chaque tranche de 100.000 personnes de moins de 18 ans, 334 sont victimes de violences physiques ou sexuelles aux mains d'amis ou de connaissances, 187 subissent la violence de la part des membres de la famille et 101 sont agressés par des étrangers. De cette description, nous retenons que la violence des mineures est aujourd'hui réelle. Salem (2010) dans ce contexte insiste sur la maltraitance familiale qui serait une réalité fort ancienne. L'auteur soutient que des mécanismes

sont en œuvre dans les familles confrontées à la maltraitance (violences physiques, psychologiques, carencielles, sexuelles) et mettent en exergue le mécanisme généralisé de la légitimité destructive, sorte de "bon droit" à faire le mal qui peut se perpétuer dans une famille de génération en génération. Comment une telle perpétuation est-elle possible ? Toujours selon Salem (2010), à l'échelle de la vie familiale, une injustice subie, non réparée, même pas reconnue comme telle, crée une ardoise en souffrance au sein du système. Cette ardoise, si elle n'est pas nettoyée sera transmise à la génération suivante. Le recours de l'auteur à Boszormenyi-Nagy (1987) l'aide à étayer sa thèse et à confirmer que « lorsque l'on ne peut pas "régler ses comptes" avec ses parents, la tentation devient très forte de les régler avec son conjoint et ses enfants et que l'injustice peut s'exercer à plusieurs degrés ». Godefroy's (2010) dans ce sens note que la maltraitance est aujourd'hui sous-estimée, voire ignorée et pourtant elle a des conséquences négatives à l'âge adulte. Pour lui, la maltraitance psychologique pourrait apparaître comme dérisoire ou secondaire. Cependant, il évoque l'impact de ces violences en s'interrogeant, « combien de dépressions, de suicides, de toxicomanies, d'aliénations mentales, de phobies, de troubles relationnels, de perturbations personnelles et de psychoses sont implicitement ou directement les conséquences de ces violations émotionnelles et de ces injustices. Certains abus émotionnels tels que le harcèlement moral sur le lieu de travail ou des humiliations répétées durant l'enfance détruisent des vies et anéantissent des personnes autant que les abus physiques et sexuels ».

\*Corresponding author: Nassoua Antoine, O. K. P. O.

Maître-Assistant à l'UFR Criminologie, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Abidjan.

Trocmé met l'accent sur les formes de violences en exposant les expériences vécues par les enfants. Trocmé (2013) donne un aperçu de la violence faite aux enfants en énumérant les différentes formes de violences et attire l'attention du lecteur sur la répartition des violences qu'il dénombre car, selon lui, ces distinctions sont souvent artificielles. Ces différentes formes de violences coexistent et une forme n'exclut pas nécessairement les autres. Les trois exemples de cas extrêmes de violences infligées aux enfants que l'auteur donne, montrent qu'elles sont très réelles et rendent compte de la douleur et de la souffrance réellement vécues par les enfants. Le petit Matthew John Vaudreuil retrouvé sans vie à cinq ans, assassiné par sa mère en Colombie-Britannique. Sara Podniewicz, une bébé de six mois, battue à mort par ses deux parents à Ontario et du petit John Ryan Turner décédé à l'âge de trois ans, victime de violences psychologiques, physiques et de négligence graves de la part de ses parents. L'auteur ajoute alors que l'enfance maltraitée et négligée est un problème complexe et répandu aux conséquences dévastatrices. Les maltraitements psychologiques à l'égard des enfants qu'il évoque l'amène à établir une hiérarchisation de différentes catégories. En se référant à Garbarino et al. (1986) et à Pearl (1994), l'auteur propose les composantes suivantes ; rejeter, isoler, terroriser, ignorer c'est-à-dire priver l'enfant de toute stimulation et de toutes réponses essentielles et nécessaires à son épanouissement émotionnel et à son développement intellectuel, corrompre (empêcher l'enfant de devenir sociable), agresser verbalement et opprimer (imposer à l'enfant des prérogatives exigeantes et démesurées). Tous les auteurs s'accordent donc pour dire comme l'institut de victimologie de France que la maltraitance infantile englobe les graves négligences, les violences psychologiques, physiques et sexuelles. A celles-là, l'ODAS cité par l'Institut de victimologie de France, conseille d'y adjoindre la cruauté mentale, les négligences lourdes ayant des conséquences graves sur le développement physique et psychologique.

Cette longue évocation de la maltraitance et du mauvais traitement de l'enfant témoigne de l'importance que les uns et les autres ont commencé à accorder à la question de l'enfance et son évolution au cours de son développement. L'intérêt pour un avenir sain et épanoui de l'enfant conduit des auteurs comme Moreno, Mejjati et autres ainsi que les médias à dénoncer les différentes expériences vécues par les enfants dans les familles et dans les foyers employeurs. Des écrits portent donc très souvent sur les expériences réellement vécues, l'ensemble des faits, des événements de la vie réelle des travailleuses de maison. Selon la documentation du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle du Maroc en collaboration avec le GIZ (2011), les travailleuses de maison s'exposent souvent à des conditions de travail indécentes contre des salaires dérisoires selon les critères définis par l'Organisation Internationale du Travail. Ces conditions, loin d'être décentes du travail des travailleuses de maison révèlent des cas de maltraitance de plus en plus lourde et démesurée et médiatisées. L'article 40 du code du travail marocain considère pourtant comme fautes graves commises par l'employeur, « l'insulte grave, toute forme de violence ou d'agression dirigée contre un salarié, le harcèlement sexuel et l'incitation à la débauche ». Cependant, les travailleuses de maison sont davantage sujettes à diverses formes d'exploitation, victimes de mauvais traitements à des degrés divers et sous différentes formes ; les insultes les affectant dans leur estime de soi et leur dignité obéissent à la logique d'humilier la travailleuse afin de mieux la maîtriser et obtenir

d'elle un maximum de soumission. Ces cas d'insultes et d'injures sont le fait de la maîtresse et de ses enfants, les filles surtout ; ils s'expliquent par les contacts quotidiens et directs qui créent selon le rapport du GIZ, de nombreuses occasions d'affrontement pouvant aboutir à de la violence physique ou à la privation de repas. Le harcèlement sexuel dont sont l'objet les filles employées de ménages, est le fait de l'employeur et ses fils qui accusent les travailleuses de maison de les provoquer, de les inciter aux séances de plaisir sexuel. Mereno (2015) décrit également la vie d'une petite "bonne" au Maroc et expose les sévices de tout genre subis par celle-ci. Ainsi, *"des coups, des frappes, des brûlures à la cigarette, des coups à la sandale ou à la babouche qui pleuvent sur la tête, le visage, les fesses, les pieds, le dos, le ventre sans pitié. Des privations de nourriture et des prises de repas seul dans un petit coin de cuisine et des séances de plaisir subies"* représentent les sévices que subissent quotidiennement les petites bonnes. Mejjati (2002) abondait déjà dans ce sens en relevant les sévices physiques subis par les petites bonnes au Maroc. Ces petites sont exposées à des accidents, à des dermatoses et autres pour cause de manipulation d'outils tranchants et l'usage de détergents et de produits d'entretien souvent mal maîtrisés. Il s'agit également de mauvais traitements et des sévices physiques comme les bastonnades, les brûlures, les morsures, les pincées et les enfermements ainsi que des abus sexuels. Godefroy's (2010) expose les attitudes délibérées des parents consistant à ne pas reconnaître l'existence de l'enfant, à le dénigrer de manière systématique, à lui reprocher de vivre et d'être un fardeau etc. Pascoal et Poeschl (2004) citant le rapport de l'Institut de Médecine Légale de Porto (Magalhães, Carneiro de Sousa, Grams et Pinto da Costa, 1996) révèlent l'existence de lésions qui sont, le plus souvent, des ecchymoses, des hématomes et des blessures superficielles. Dans les cas graves, il s'agit de brûlures (provoquées par de l'acide sulfurique, de l'eau bouillante, des sprays irritants, un contact avec un four ou une cigarette), des fractures des os, des traumatismes crâniens et une perforation oculaire.

De ce qui précède, nous nous rendons compte de l'existence réelle, du vécu réel des victimisations dans les différentes familles et également dans les différents ménages employeurs des travailleuses de maison. Quelles sont donc les conséquences de ces victimisations sur la santé physique et mentale de ces travailleuses de maison ? Comme l'indique l'OMS (Odahayani et al., 2013), ces violences subies ont de graves conséquences dévastatrices entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité. Dans cette perspective, l'OMS (2011) en est une belle illustration, car elle avait également indiqué l'impact de la violence sur le devenir de l'enfant. En effet, la violence au sein de la famille a de lourds impacts sur les enfants et sur leur avenir. L'OMS dénombre plusieurs conséquences à court et long terme de la maltraitance des enfants : *« La maltraitance entraîne des souffrances pour les enfants et leurs familles et peut avoir des conséquences à long terme. Elle provoque un stress auquel on associe une perturbation du développement précoce du cerveau. Un stress extrême peut affecter le développement du système nerveux et immunitaire. Dès lors, les enfants maltraités, devenus adultes, sont davantage exposés à divers troubles comportementaux, physiques ou psychiques, tels que la propension à commettre des violences ou à en subir ; la dépression ou encore des comportements sexuels à risque, et d'autres encore comme les addictions »*. Evoquant les effets du stress sur le cerveau et le

développement cognitif de l'enfant victime de violences et de maltraitance, Salmona (2013) montre que les violences aboutissent à la constitution d'une mémoire traumatique. En effet, *« l'enfant confronté à des violences terrorisantes et incompréhensibles se trouve paralysé psychologiquement, en état de sidération. Lors des violences, la sidération fait que le cortex est dans l'incapacité de moduler l'alarme qui continue à 'hurler' et à produire une grande quantité d'hormones de stress. Dans cet état de stress extrême de l'organisme, le cerveau fait disjoncter le circuit émotionnel et cette disjonction éteint la réponse émotionnelle et fait disparaître le risque vital en créant un état d'anesthésie émotionnelle et psychique »*. Ces impacts sont donc nombreux et néfastes pour l'enfant. Odhayani, Watson et Watson (2013) indiquent les graves répercussions sur le développement de l'enfant et la santé de la famille tout au long du cycle de la vie. Ils affirment que *« les violences exercées sur les enfants influencent la santé mentale et physique subséquente de l'enfant, en particulier sa capacité d'interagir avec les autres et le développement des chemins neuronaux nécessaires au langage et aux fonctions cognitives supérieures »*. Ils ajoutent que *« les adolescents qui ont été victimes de maltraitance peuvent souffrir de dépression, d'anxiété ou de retrait social. De plus, lorsqu'ils vivent dans des situations violentes, ils ont tendance à s'enfuir vers des milieux qu'ils perçoivent comme étant plus sécuritaires. Ainsi, il a été établi des liens entre les châtiments sévères et le développement de troubles dissociatifs de la personnalité, l'anxiété et la dépression plus tard dans la vie »*. Godefroy's (2010) affirme également que les enfants émotionnellement maltraités perdent l'estime d'eux-mêmes et se construisent une image négative qu'ils vont cultiver tout au long de leur existence. Selon Salmona (2010), les violences faites aux enfants entraînent des conséquences à court, moyen et long terme sur leur santé psychique et physique, elles sont alors catastrophiques ; et les conséquences sociales à long terme sont catastrophiques également, car elles constituent le départ d'un véritable cycle de la violence. C'est pourquoi elle propose la protection de ces enfants, car les soins apportés aux enfants victimes de violences le plus tôt possible, précocement sont efficaces et ils évitent des souffrances intolérables et des morts précoces. S'ils sont abandonnés sans prise en charge, les enfants victimes devront survivre comme ils peuvent et seront à grand risque d'échecs scolaires, de conduites addictives (tabac, alcool, drogues), de marginalisation, d'isolement social, d'exclusion, de délinquance. Trocmé (2013) expose lui aussi les conséquences des violences que subissent les enfants. En effet, selon l'auteur, *« les mauvais traitements infligés aux enfants, peu importe leur gravité, peuvent entraîner des risques graves, dans l'immédiat ou à long terme, pour la santé des enfants aux points de vue physique, psychologique ou spirituel. En fait, dans certains cas, ils peuvent représenter un danger de mort... Ce qui reste indéniable, c'est que les effets de la violence sur l'enfant peuvent durer toute la vie et diminuer considérablement ses chances de s'épanouir dans la vie »*.

Grams et al. (Pascoal et Poeschl, 2004) indiquent les impacts physiques, psychiques et sociaux de la violence familiale sur tous les membres de la famille, les enfants étant les plus atteints. Selon ces auteurs, *« Les enfants présentent souvent des problèmes de comportement ou des difficultés d'intégration sociale et scolaire. Certains finissent par s'enfuir du domicile des parents pour éviter le cercle vicieux de la violence familiale, mais ils se retrouvent fréquemment associés à d'autres problèmes sociaux, comme la délinquance et la criminalité juvénile »*. Ainsi, les différentes victimisations

vécues rapportées par les médias et les chercheurs sont perçues comme traumatisantes aux conséquences dévastatrices pour les enfants qui les subissent. Comment ces différentes violences sont-elles ressenties et comprises par les enfants eux-mêmes ? La perception des victimisations par les enfants donne souvent l'impression d'une banalisation des violences par ceux-ci. Cette banalisation a été soulignée par le rapport de l'UNICEF. Selon Bodoc (2014), ce rapport est très éloquent à ce sujet, car bien que avançant en ce qui concerne la violence à l'égard des enfants qu'elle est *« 'cachée sous nos yeux' et devrait nous être intolérable, la violence qui touche les enfants est tout le contraire que cette étude démontre. Outre le fait qu'un tiers des adultes justifient le recours aux violences éducatives, les enfants eux-mêmes intériorisent la violence. La proportion de filles qui ont intériorisé la violence conjugale est encore plus importante dans certains pays : elle atteint 80% en Afghanistan, en Guinée, en Jordanie, au Mali et au Timor-Leste. Ainsi, cette statistique glace le sang : la moitié des filles de 15 à 19 ans dans le monde pensent que les violences conjugales sont parfois justifiées. De plus, l'existence des violences faites aux enfants n'est pas reconnue comme telle et elle est peu documentée. Plus encore, les jeunes victimes de ces violences qui devraient attirer l'attention de la communauté, banalisent et se désintéressent totalement en ne les déclarant pas et en ne portant pas plainte devant les autorités compétentes »*. Pascoal et Poeschl (2004) soulignent également un résultat inattendu de leur étude en ce qui concerne la tolérance de la violence, la valorisation des mythes et la justification des violences des adultes. Les enfants (interrogés dont le statut de victimes ou pas n'a pas été précisé) semblent tolérer et valoriser la violence davantage que les adultes. Ils justifient aussi la violence davantage que les adultes, puisqu'ils expriment un plus grand degré d'accord avec les différentes explications qui légitiment la violence à l'égard des enfants.

Ces auteures cherchant à comprendre un tel résultat étonnant, avancent qu'une explication possible pourrait résider dans la croyance selon laquelle les enfants sont la propriété des parents. Les parents se doivent de protéger cette "propriété" et qu'une telle croyance pourrait amener les enfants à nier la violence de certains comportements parentaux et à chercher des explications à la violence en accord avec ces fondements culturels. En effet, elles ajoutent que *« les interactions entre adultes et enfants influencent la structuration progressive des connaissances sur les causes et les effets de certains comportements sur eux. Une fois ces bases fixées, les représentations mentales contribueront à orienter la façon dont les enfants décoderont plus tard les situations sociales et sélectionneront le comportement qu'ils adoptent dans ces situations »*. Ainsi donc, l'intériorisation, la valorisation, la tolérance et la justification de la violence faite aux enfants par eux-mêmes, ont une base culturelle qui oriente la perception et la représentation de cette violence qu'ils subissent. Cette perception est donc une construction progressive de la représentation de la violence familiale s'appuyant sur la culture. La convocation des théories de la transmission culturelle exposant l'influence des croyances et valeurs culturelles quant à la façon dont l'enfant décodera la situation sociale et de celle de la motivation de Thill (1998), notamment la construction du contenu motivationnel de Maslow et Herzberg (Louart, 2003) nous aide à mieux comprendre la perception de la victimisation par les mineures employées de ménages. En effet, la théorie de la transmission culturelle de Belkaïd et Guerraoui (2003) se base sur les motivations des attitudes, les rationalisations qui sont favorables à une pensée et

à un comportement admis dans les pratiques ou dans la conscience collective. Car selon ces auteurs, à travers des échanges incessants entre parents et enfants, entre individus et groupes sociaux et culturels, de façon consciente et inconsciente, implicite et explicite, la transmission culturelle opère. La perception et la représentation induite d'un phénomène sont alors fonction des différentes valeurs culturelles. Il sera alors possible d'identifier les facteurs ou éléments issus de la culture déterminants de la perception et donc de la représentation des victimisations. La perception de la violence est donc fonction du contexte culturel et de la manière d'appréhender le monde et la situation que la mineure vit. La perception est de ce fait déterminante pour l'évaluation de la situation victimelle. Comment la définir et que retenir pour l'expression du ressenti des violences subies ? Selon Sillamy (1976), « *la perception est une conduite psychologique complexe par laquelle un individu organise ses sensations et prend connaissance du réel. – La perception est un rapport du sujet à l'objet : celui-ci a ses caractéristiques propres, mais c'est avec ma subjectivité que je le perçois ; dans ma façon de l'appréhender se projettent ma manière d'être, ma façon de penser, modérée par mes expériences antérieures et le milieu socioculturel auquel j'appartiens et mes intérêts immédiats* ». Dans cette perspective, le recours à Gimenez (1997) apporte un éclairage quant à la perception qu'il considère comme la construction d'une signification. C'est-à-dire la représentation ou l'image des mineures employées de maison victimes est en relation avec un fond que Linton qualifie de "personnalité de base" (manière de se comporter et de penser qui est commune aux individus d'une même société) déterminée par la culture à laquelle ces mineures appartiennent. Nous ajoutons que cette perception est également en relation avec la manière personnelle de comprendre la personnalité de base et l'expérience des victimisations de la mineure. Construire une signification est alors synonyme de construire une identité individuelle qui oriente ou pousse au choix d'une décision finale ; le jugement ou la qualification de l'acte victimel de l'employeur. Algava et Bèque (2006) indiquaient déjà cette part importante du moins subjective, des assignations subies dans la construction de l'identité individuelle. La question est alors de savoir si cette identité construite est à la base de la perception. Une réponse est trouvée par Gimenez (1997) qui affirme que le sujet produit avec ses structures biologiques et psychologiques, à partir des expériences dont il dispose, un ensemble d'idées, de théories, de "loi de la nature" qui constituent son monde.

La perception est alors source d'expériences et donc de connaissance sur le monde. Ainsi, l'identité construite avec ses subjectivités et ses expériences permet d'avoir une image globale de l'environnement de l'individu. Aussi, les fondements de la perception peuvent-ils provenir de la théorie de la motivation, notamment les théories du contenu motivationnel de Maslow et Herzberg (Louart, 2003). En fait, l'objectif visé est de connaître le vécu et de comprendre les explications de la représentation induite de la perception des victimisations des mineures. Le recours à Thill (1998) indique une construction progressive de la motivation à la base du comportement donc de la traduction de l'identité construite sur la base du vécu personnel, peut-être aussi du contexte culturel. Quelle est l'expérience des victimisations subies par les mineures employées de maison ? Quelle est l'image ou la représentation des violences faites aux mineures dans les différents ménages ? Qu'est-ce qui motive une telle représentation ? Ou encore, existe-il une relation entre

l'expérience vécue des victimisations et la perception que les mineures employées de maison ont de celles-ci ? Cette étude se propose d'apporter des éléments de réponse à ce questionnement à travers trois objectifs.

### Objectifs

- Identifier les expériences vécues par les mineures dans les différents ménages les employant.
- Indiquer la perception des mineures des différentes violences vécues.
- Exposer la relation entre les expériences dont disposent les mineures et la perception de celles-ci.

### Hypothèse

Une hypothèse a orienté les réflexions de cette étude. Les expériences de victimisations subies de la part des employeurs expliquent l'image négative (l'inquiétude et l'angoisse) des mineures employées de ménages exerçant.

### Méthodologie

#### Sujets

La population d'enquête de cette recherche est essentiellement composée d'employées mineures de maison. Les mineures rencontrées sont toutes de sexe féminin, au nombre de quatre-vingt-dix (90), âgées de huit (8) à dix-huit (18) ans, généralement non scolarisées ou tout au plus ayant le niveau du cours moyen deuxième année (CM2). Elles sont de diverses ethnies ; abron, baoulé, abbey, attié, malinké, yacouba, dida pour les ethnies les plus fréquentes. Le choix de cette tranche d'âge est motivé par le niveau de compréhension des enfants car les moins de 8 ans éprouvaient des difficultés à nous répondre, se contentant de oui ou de non et l'entretien était beaucoup plus difficile. Les mineures de plus de 18 ans étaient peu ou pas du tout disponibles ; occupées à vaquer à assurer leurs services, elles ont respectueusement décliné notre demande d'échange avec elles, afin d'éviter les éventuelles sanctions des patronnes. Nous avons ajouté dix (10) responsables de structures de placement de servantes et nounous afin d'échanger sur les mésaventures subies rapportées par ces filles.

#### Méthode

Nous avons choisi la commune de Yopougon pour plusieurs raisons. En effet, cette commune regorge des structures de placement de servantes et de nounous, ce qui traduirait un engouement certain pour le travail domestique des travailleuses de maison des jeunes filles de la commune. De nombreuses filles viennent aussi se confier à ces structures qui les ont placées, des accusations de vols, de travail mal fait et autres et des violences subséquentes dont elles sont objet depuis qu'elles travaillent chez ces femmes employeurs. Ainsi, bien que le phénomène de victimisation des filles aidantes soit aujourd'hui répandu sur le territoire de la ville d'Abidjan, Yopougon nous paraît la commune où nous pouvons facilement rencontrer des filles mineures employées de ménages victimes de toutes sortes de victimisations. D'ailleurs, nos différents passages dans les structures de placement nous ont amenés à être témoins des faits que ces filles viennent raconter tout en pleurs, exhibant les traces des violences subies de la part des employeurs. Ainsi, la présence d'employées mineures dans de nombreuses familles

est perceptible. Cela ne traduit nullement pas que des cas de victimisation n'existent pas dans les autres communes de la ville d'Abidjan, bien au contraire. La technique de recueil des données est essentiellement l'entretien, notamment l'entretien semi-directif ; non seulement pour laisser les répondants s'exprimer librement, mais aussi de recentrer les questions sur les objectifs de l'étude. La rencontre et les échanges avec ces enfants étaient très difficiles dans la mesure où celles-ci se trouvent toujours dans les différents foyers employeurs. En effet, poser des questions sur des sujets sensibles, la victimisation domestique exposant ou mettant à nu les agissements de l'employeur, dans les ménages ou dans les environs de son domicile, était quasi-impossible, d'autant plus que l'auteur des violences ou ses proches peuvent être présents au moment de l'entretien, et cela peut générer des actes de maltraitance supplémentaires. La détection et l'accès à ces filles étaient rendus difficiles. La technique de la boule de neige nous a été d'un précieux apport. En effet, la rencontre de quelques filles victimes et des personnes voisines ayant connaissance d'enfants domestiques violentés ont permis de rencontrer effectivement les quatre-vingt-dix mineures avec qui nous nous sommes entretenues au cours de l'étude. Certaines ont été rencontrées dans les environs des ménages. D'autres ont été rencontrées dans la rue. Ces filles étaient volontaires pour participer à l'étude afin de révéler les mauvais traitements subis. Les entretiens ont tourné autour des violences subies, des privations, des négligences, des injures et autres maltraitances. Les échanges ont également abordé la perception de ces violences par les mineures, la représentation qu'elles ont de la violence sur les enfants dans la société, dans le cadre de l'éducation familiale et les raisons favorisant les violences sur elles. La méthode quantitative a permis de faire le traitement statistique des données recueillies. La méthode qualitative a servi à faire ressortir le sens des discours des mineures rencontrées.

## RÉSULTATS

Cette étude a cherché à identifier les victimisations des employées mineures de ménages, la perception que celles-ci ont de ces violences ainsi que la relation qui pourrait exister entre ces expériences et la perception des mineures.

### 1. Vécu des victimisations par les mineures travailleuses de maison

Tableau n°1 : Identification des travailleuses victimes

Victime de violence	Oui	%	Non	Total	%
8-10 ans	6	11	4	10	11
11-15 ans	33	59	10	43	48
16-18 ans	17	30	20	37	41
Total	56	100	34	90	
%	62		38		100

Dix mineures travailleuses de maison de 8 à 10 ans ont été rencontrées au cours de l'étude, soit 11 % de l'échantillon. Six affirment avoir subi des violences de la part de leur employeur, ce qui donne 11 % des victimes. Quarante-trois mineures travailleuses de maison de 11 à 15 ans ont répondu aux questions au cours de l'entretien, soit 48 % de l'échantillon. Sur ces 43, trente-trois ont été violentées, soit 59 % des individus de cette tranche d'âge. Enfin, les mineures de 16 à 18 ans sont au nombre de trente-sept à participer à l'étude, soit 41 % des 90 mineures rencontrées. Dix-sept sur les 37, soit 30 %

des mineures de cette tranche d'âge ont été victimisées. Au total, 56 mineures soit 62 % de l'échantillon ont révélé les violences qu'elles ont subies. Les autres 38 % affirment n'avoir pas subi une quelconque violence de la part de l'employeur. Quelles sont alors les composantes de ces violences ?

Tableau n°2. Types de violences subies par les mineures (réponses multiples)

Type de violence subie	Nombre de mineures, 8-10 ans	Nombre de mineures, 10-15 ans	Nombre de mineures, 16-18 ans	Total réponses
Séviages physiques	6	15	6	27
Violences verbales, cris...	6	28	15	49
Injures	3	21	11	35
Privation de nourriture	5	3	0	8
Ponction de salaire	3	3	4	10

Les mineures rencontrées ont révélé cinq types de violence dont elles ont été l'objet. Il s'agit des violences verbales, des cris, de la violence contenue dans la voix en s'adressant à elles, 49 réponses. Des injures proférées à leur encontre, 35 réponses, des séviages corporels, des coups et blessures, 27 réponses, de la ponction sur le salaire 10 réponses et de la privation de nourriture 8 réponses. Les réponses multiples traduisent qu'une mineure a subi plusieurs types de violences. Un type de violence n'exclut donc pas les autres formes. Voici le résumé de quelques témoignages de ces mineures rencontrées. Pour une lisibilité de ces témoignages, nous les présentons en cinq cas pas tout à fait différents.

**1<sup>er</sup> cas : Injures subies.** 1. *“Du matin au soir, à la descente à 19 heures 30 minutes, ce sont les injures qui sont mes bonjours, pour un retard, un service jugé mal assuré ou tout autre dépréciation de mon comportement de la part de la patronne. Elles représentent mon parfum et mes interpellations pour montrer son insatisfaction de mon travail. Le monsieur qui m'a placée chez cette femme m'avait déjà informée de ce que les filles qui y passent ne font pas plus de deux mois pour ce comportement. Puisque j'étais dans le besoin, j'ai fait cinq mois chez elle, mais elle est très grave. Les éléments motivateurs de mon départ sont les injures et la malédiction qu'elle ne cessait de proférer à mon endroit tous les matins en disant que moi, je passerai toute ma vie à laver les toilettes des gens. Je lui ai dit, vous êtes une personne âgée et moi, je suis une petite fille que vous pouvez mettre au monde. Si je vous réponds, c'est pour dire que je suis impolie, irrespectueuse. Je préfère partir de chez vous que de vous répondre. C'est comme ça que je suis partie de chez elle”.*

2. *“En réalité, nos patronnes ne sont rien sans les servantes mais elles donnent l'impression de femmes toutes puissantes. Ma patronne est une femme qui ne travaille pas et passe tout son temps à regarder la télévision. Elle ne peut même pas cuire un œuf, mais elle a la grande gueule, parle mal, insulte les parents des servantes. Regardez, le vendredi soir à 19h 30 quand je devais descendre pour le week-end, elle m'a demandé de tremper la robe de l'école de sa petite. Le dimanche soir, quand je suis revenue, j'ai retrouvé la robe dans l'eau et m'interroge pourquoi je ne l'ai pas fait avant de partir tout en m'ordonnant de la laver avant de déposer mes affaires dans sa maison. Les violences verbales, les injures, les cris sont nos*

compagnons quotidiens. Moi particulièrement, je suis vaccinée, je suis habituée et cela ne me dit plus grande chose pour les objectifs que je me suis fixés”.

**2<sup>ème</sup> cas : Ponction de salaire.** “Vous savez, les patronnes sont insupportables. La femme chez qui je suis quittée il y a quelques jours, a fait une ponction sur les pauvres vingt-cinq mille francs (25.000 F CFA) qu’elle devait me remettre comme salaire. La raison qu’elle évoque est que je ne suis pas venue au travail au moment je faisais un paludisme et je ne pouvais pas travailler. Ce qui m’a beaucoup plus fait mal, elle a soustrait sept mille francs et m’a remise dix-huit mille francs (18.000 F CFA) sous prétexte que je n’ai pas travaillé quatre dimanches, les jours où je dois me reposer. Je sais que personne n’appelle la maladie et quand je serai malade, cela va me porter préjudice. C’est pourquoi je suis partie me chercher ailleurs”.

**3<sup>ème</sup> cas : Presque tous les types de violences.** “J’ai été victime de violences là où je fais un travail de servante. J’étais venue pour passer six mois pour me faire un peu de sous, mais je n’ai passé que trois et je ne veux plus continuer à cause du comportement de la patronne. Des injures, des violences verbales, des moqueries, des gifles et autres dévalorisations, à la limite des foutaises sont les lots quotidiens des frustrations, de violences que je subis. Ce qui m’a le plus marquée, c’est ce jour où elle m’a bien lavée d’injures et m’a enfermée dans la cuisine pendant trois heures, le temps de la cuisson du repas. Ce jour là, elle m’a remis l’argent du marché à 15h. Or, à cette heure là, il n’y a plus rien de bon dans nos marchés d’ici. Elle voulait des crabes et parmi ceux que j’ai achetés, il y avait un qui était mort. Elle a commencé à me dire que je suis très bête. Je suis allée au marché rien que pour acheter des aliments pour empoisonner toute la maison. Elle m’a même demandée si chez mes parents pauvres, c’est avec une somme de dix mille francs que l’on va au marché et ramasser des aliments pourris. Elle m’a enfermée dans la cuisine comme elle en a l’habitude, sous prétexte de ne pas permettre aux odeurs de prendre toute la maison. Elle ne m’a pas servie à manger. Quand j’ai eu envie d’entrée dans les toilettes et je suis passée au salon, c’est la goutte d’eau qui a fait déborder le vase, car la gifle qu’elle m’a infligée a occasionné des céphalées et elle m’a bien insultée avec une telle violence dans sa parole; si tu manges à table avec nous, vient t’asseoir pour qu’on mange, de plus, tu as le culot de prononcer le nom des toilettes au moment où nous sommes entrain de manger, mais tu n’es pas du tout intelligente etc.”.

**4<sup>ème</sup> cas : Injures, violences verbales et surcharge de travail.** “Les patronnes ne sont pas du tout gentilles. Elles sont très compliquées et ne disent pas la vérité non plus au moment de la signature du contrat de travail. Il y a trois types de services : le ménage, la préparation et les nounous qui s’occupent des enfants. Quand elles viennent chez les personnes qui placent les servantes, elles nous disent par exemple, nous allons laver les serviettes et nous nous entendons devant ces personnes qui leur font signer des papiers, mais arrivée chez elles, elles nous confient tous les travaux de la maison et lorsque nous leur demandons d’augmenter le salaire, elles refusent. Elles prennent les servantes comme des moins que rien, comme ça fait rien, en bas de tapettes pour traduire que nous ne sommes rien sans elles. Pourtant, il faut le reconnaître, sans les servantes, ces femmes ne peuvent rien du tout. L’on a même l’impression que ces femmes n’ont rien apprises avec leur

mère. Ma patronne m’insulte chaque fois qu’elle n’est pas contente. Je subis les humeurs de cette dernière”.

**5<sup>ème</sup> cas : Violences sexuelles.** “Je suis allée chez plusieurs personnes, des célibataires comme des mariés pour travailler comme servante. Ces hommes ont tous tenté d’avoir des rapports sexuels avec moi. J’étais dans la cuisine en une robe qui me collait au corps avec le tablier sur moi. Le patron m’y trouve, me regarde et dit ; ma chérie, mais tu es belle, tu as une belle forme et je lui ai répondu ; merci tonton. Après, il m’appelle de son téléphone portable en me disant de le rejoindre dans sa chambre. Quand j’y suis allé, il me demande de m’asseoir dans son lit et commence ses dragues. Je t’ai dit que tu as une belle forme, tu me plais, je ferais une augmentation de ton salaire à condition que tu acceptes d’avoir des rapports sexuels avec moi. Je lui ai dit que je n’avais pas toutes ces choses en tête puisque je ne comptais pas tromper mon copain, il m’a proposée une forte somme d’argent que j’ai refusée. En réalité je n’ai que 16 ans et le monsieur m’a dit de dire que j’en ai 17 sinon le patron n’allait pas m’acceptée. Le samedi sa femme est venue. Quand elle est repartie, il a recommencé les mêmes choses. Le lendemain matin j’ai pris mes bagages et je suis partie car il est venu se coller à moi quand il voulait me montrer comment le portail se ferme. J’ai besoin de ce travail pour vivre, puisque je ne sais pas lire ni écrire et je ne sais plus chez qui travailler pour ces genres de comportements de ces hommes”.

Ainsi est résumé le vécu des victimisations subies par les mineures travailleuses de maison. Comment ces fillettes jugent-elles ces victimisations ? Ou encore, quelle perception ces mineures ont-elles de ces violences ? Pour obtenir ces perceptions des mineures, nous leur avons posé directement la question suivante : Comment trouves-tu ou comment juges-tu ces violences sur toi ?

## 2. Perception des victimisations par les mineures travailleuses de maison

**Tableau n°3 : appréciation des violences et du comportement du patron (réponses multiples)**

Composantes de l’appréciation des violences subies par les servantes et du comportement	Effectifs
1. Violences	
Insupportables	40
Traumatisantes	56
Décourageantes	30
Inadmissibles	40
2. Comportement	
Dur, Fatigant	39
Méchant, bizarre	56
Sévère	29
Mauvais	41
Désagréable	50
Inacceptable	48

Comment trouves-tu ou qualifies-tu les violences exercées sur toi et le comportement de ton patron ? Les réponses vont au-delà de l’entendement comme si quelqu’un orientait leur discours. Les violences ont été perçues comme traumatisantes ; 56 réponses, inadmissibles et insupportables ; 40 réponses chaque qualification et de décourageantes pour continuer ce travail. Le comportement du patron ou de la patronne est tout simplement bizarre, méchant comme si ces personnes n’avaient pas d’enfants ; 56 réponses, désagréable ; 50 réponses, inacceptable ; 48 réponses, mauvais ; 41 réponses, dur et

fatigant ; 39 réponses et sévère ; 29 réponses. Les réponses données par les mineures rencontrées sont des réponses multiples puisqu'une seule peut utiliser les quatre perceptions des violences et les six autres qualifications du comportement du patron ou de la patronne. La perception et l'appréciation des victimisations subies par les mineures sont résumées dans les propos des mineures rencontrées. **1<sup>er</sup> cas de perception.** *“Le comportement de mes patronnes est bizarre et inadmissible pour le service que je leur rends”.*

**2<sup>ème</sup> cas de perception.** *“Ce que cette femme me fait subir est inadmissible et je ne peux même pas accepter cela, pour une femme qui ne peut rien sans moi et qui trouve que mes parents m'ont mal éduquée. Elle est vraiment insupportable, elle n'est pas bonne, elle est désagréable”.* **3<sup>ème</sup> cas de perception.** *“Le comportement et les violences de mes patronnes sont insupportables. Cela fait six fois que je change de patronnes, car même si j'ai besoin d'argent, les injures et les coups me traumatisent”.* **4<sup>ème</sup> cas de perception.** *“Je pense que ma patronne a un problème particulier, son comportement est insupportable et les violences exercées sur moi sont traumatisantes et décourageantes. Je m'étais fixé comme objectif de me faire un peu d'argent pendant six à douze mois, mais ce comportement de ma patronne fait que je veux tout arrêter. J'ai 'serré mon cœur' ; j'ai tout fait pour pouvoir la supporter, pour passer deux mois chez elle, mais je ne peux plus”.* **5<sup>ème</sup> cas de perception.** *“Cette femme est très grave, elle est insupportable. Pour son comportement, les filles qui viennent travailler chez elle ne durent pas. Moi au moins, j'ai tout fait pour travailler chez elle durant cinq mois, cependant elle est désagréable. Même si vous lui dites bonjour, sa réponse est une remontrance pour un objet qu'elle juge mal placé ou une tâche mal exécutée”.* **6<sup>ème</sup> cas de perception.** *“Ma tante me crie là-dessus pour une erreur. Elle est très violente dans sa parole et fait des retenues sur mon argent, me punit. Vraiment, elle est dure, fatigante et cela me met mal à l'aise, car elle me critique partout, auprès de tout le monde”.* **7<sup>ème</sup> cas de perception.** *“Mes patrons exercent de la violence sur moi quand je ne vends pas le nombre de sachets qu'ils me demandent de vendre. Ils trouvent que je ne travaille pas bien. Ils ne sont jamais satisfaits de mon travail, or j'ai beaucoup de travaux à faire après la vente. Ma tante et son mari me traitent mal, pourtant ma tante est venue avec moi pour me mettre à l'école. Elle ne l'a pas fait, ne fait rien pour moi et me dit de vendre des sachets toute la journée. Ils ne sont pas bons et insultent mes parents de pauvres, me punissent. Ils ne sont pas gentilles”.* **8<sup>ème</sup> cas de perception.** *“Ma patronne me trouve nulle, elle dit que je ne m'occupe pas bien de la maison. Elle n'apprécie jamais mon travail, elle est toujours insatisfaite. Je trouve que c'est méchant, elle est méchante”.* **9<sup>ème</sup> cas de perception.** *“Ma tante me maltraite, crie sur moi. Je me lève la première et dors la dernière et tant qu'ils ne dorment pas, je travaille parce que quand je somnole et que quelqu'un a besoin de moi, on me réveille pour exécuter la tâche. Ils me fatiguent beaucoup. Moralement et physiquement, je suis fatiguée”.* **10<sup>ème</sup> cas de perception.** *“Mes patrons sont sévères, mauvais. Surtout ma patronne est méchante, me fait toujours des reproches, jamais elle ne m'a félicitée. Leurs visages sont toujours serrés contre moi, m'insultent et me frappent lorsqu'il y a un peu de retard dans l'exécution des tâches. Souvent, j'ai des blessures à force d'être frappée. Je me sens diminuée, ridicule et inutile à cause de mes efforts qui ne sont pas reconnus. Vraiment ils sont méchants avec moi, très durs même. Ce jugement à mon égard est très sévère”.*

La victimisation des mineures employées de ménages est un phénomène réel. Il n'est plus invisible comme autrefois. En témoignent les dires de quelques responsables d'agences de placement de servantes rencontrés dans le cadre de cette étude.

**1.** *“Les filles reviennent très souvent rapporter les mésaventures qu'elles vivent chez les femmes qui viennent les prendre dans notre agence pour travailler. Elles viennent avec des blessures pour dire qu'elles ont été frappées par leur patronne. Moi, je leur donne des conseils de respecter les consignes données par la patronne, ces filles sont aussi des cas”.* **2.** *“Avant de partir travailler, je donne les directives. Je montre le comportement que ces filles doivent avoir chez leur patronne. Il y a des filles qui s'entendent très bien avec ces femmes qui sont tout de même très exigeantes. Certaines nous reviennent pour montrer les traces des coups reçus de la part des patronnes et expliquer les circonstances de ces violences subies. Je ne peux pas dire que ces filles ne sont pas violentées par les patronnes, mais qui peut dire que son patron n'a jamais crié sur lui ? Vous-même, souvent votre supérieur élève la voix en s'adressant à vous non ? Quand on a envie de travailler, on se rabaisse. Mais, les enfants de maintenant se glorifient trop. Elles veulent se mettre au-dessus, montrer qu'elles sont ceci, elles sont cela”.* **3.** *“Le comportement de ces filles nous sont préjudiciables et très souvent, c'est nous qui payons les pots casés des mauvais comportements qu'elles adoptent chez les employeurs. Les injures, les cris, la violence dans la parole, souvent même les coups nous sont rapportés par ces enfants. Mais moi, ce sont elles que j'accuse car elles veulent jouer aux grandes dames. Vous voyez, de petites filles comme ça n'écoutent pas leur employeur. C'est ce qui occasionne tous ces problèmes”.*

Ainsi, les différents discours des gérants des maisons de placement exposent qu'il y a bel et bien violences sur les employées de ménages. Les différentes expériences vécues et relatées par ces mineures sont éloquentes et ne laissent personnes indifférentes. La perception que celles-ci ont de ces violences subies se mesure en comportement choquant au-dessus de leur entendement. Ces enfants trouvent bizarre, inadmissible, inacceptable, insupportable, désagréable, mauvais, méchant, traumatisant et décourageant... le comportement des patrons et patronnes qui ne peuvent en réalité pas se passer d'elles car, soutiennent-elles, dès qu'une servante décide de partir ou s'absente de la maison un seul jour, ces femmes courent dans tous les sens en allant dans plusieurs agences de placement des filles pour une autre. Ces perceptions ont-elles un lien avec la victimisation subie ? Les dires des employées poussent à le croire.

### **3. Existence d'un lien entre victimisation et la condition de servante**

Ce que tu viens de dire à propos de ta perception est-il en rapport avec les violences subies ? Nous sommes tentés de répondre par l'affirmative, car toutes les filles victimisées rencontrées dans le cadre de cette étude le disent. **1<sup>er</sup> témoignage.** *“Mon appréciation du comportement de mes patrons est bel et bien en rapport avec les violences que j'ai subies”.* **2<sup>ème</sup> témoignage.** *“Mes patrons jugent mon comportement de mal éduqué, pensent que mes parents ne m'ont pas appris à travailler. Ce sont des injures et souvent des punitions depuis trois mois que je travaille chez eux. Tout ceci arrive parce que je suis venue travailler dans leur maison, si non, pour rien comme ça des gens allaient insulter mes parents et me frapper ? Je pense que non”.* **3<sup>ème</sup> témoignage.**

‘Mes patrons disent que je n’écoute pas ce qu’ils me disent. Ils ne sont jamais satisfaits de mon travail et me qualifient de bonne à tout faire parce que je suis une servante dans leur maison où ils me logent et me nourrissent’. Ces témoignages des enfants montrent bien qu’il y a un lien entre leurs conditions de travailleuses de maison et les différentes victimisations subies. Les deux variables sont dépendantes. La survenue d’une victimisation, d’une violence à l’endroit des mineures travailleuses de maison a un lien avec sa condition de servante. **4<sup>ème</sup> témoignage.** ‘Mes patrons disent que je ne vaux rien parce que je ne rapporte pas grande chose à la famille et que je suis mal polie c’est pourquoi ma patronne surtout exerce des violences sur moi ; elle me frappe et se met ensemble avec son mari pour m’insulter. Ma tante et son mari me maltraite parce que je suis chez eux. Le jour je vais partir, je me demande qui ils frapperont comme ils me le font’. Il importe de relativiser ce résultat dans la mesure où 38 % des travailleuses de maison rencontrées ne subissent pas de violence de la part de leurs patrons. Voici le témoignage d’une fille de 15 ans qui n’a pas eu de violences depuis plus de cinq ans qu’elle travaille dans un ménage. **1<sup>er</sup> cas de non victimisation.** ‘Tous mes patrons disent que je suis polie, que je travaille bien malgré mes erreurs. Ils me paient bien et régulièrement mon argent. En tout cas, ils sont gentilles avec moi’. Une autre de neuf ans affirme dans ce 2<sup>ème</sup> cas de non victimisation, ‘ma maman me donne tout ce que je veux, elle trouve que je travaille bien. Ma maman est très gentille, parce qu’on se lève très tôt ensemble et je l’accompagne partout. Je ne suis pas payée, mais ce qu’elle me donne dépasse ce qu’on paie aux autres filles’.

## 1. Conséquences sur le travail et propositions pour un bon rendement des servantes

### 1. Conséquences sur l’exercice ou la poursuite du travail de maison

Cette perception des victimisations en particulier et la représentation du comportement des patrons et patronnes en général ont-elles une incidence sur l’exercice ou la poursuite du travail d’employée de ménage ? Le tableau suivant nous donne des indications.

Tableau n°4 : impact de la victimisation sur le travail de maison

Impact	Effectif	Pourcentage
Oui	42	75
Non	14	25
Total	56	100

42 sur 56, soit 75 % de l’échantillon reconnaissent l’influence de la victimisation sur le travail de maison et 14 soit 25 % n’y voient aucun impact. Les réponses sont alors mitigées même si celles qui pensent que les violences subies influencent pour beaucoup leur décision d’exercer ou de poursuivre ce travail qui est leur seule alternative puisqu’elles ne veulent pas verser dans la débauche, la prostitution. Les unes, les 1/4 mettant en avant l’idée de se faire de l’argent sans tenir compte de tout ce qu’elles subissent, alors que d’autres, les 3/4 pensent que ces violences et le comportement des patrons les découragent, leur donnent le sentiment d’être inutiles, bonnes à rien, de personnes indigentes... Celles qui soutiennent un impact des violences sur leur décision avancent. **1.** ‘Ils me traitent souvent d’insolente et de paresseuse, voire de sorcière qui est venue mettre du désordre dans leur maison. Cela me traumatise et je

n’ai plus l’envie de continuer’. **2.** ‘Ils ne m’apprécient pas, surtout la patronne dit que c’est par pitié qu’elle m’a acceptée travailler chez elle. Une manière pour elle d’aider mon père qui est un démuné, un nécessiteux. Se basant sur cette idée, elle me traite de tout. Des paroles de ce genre n’encouragent pas. Moi, cela me donne le sentiment d’être vendue, livrée à une famille qui me maltraite. Je n’ai plus aucune envie et le courage de travailler dans cette maison’. **3.** ‘Ces violences sont insupportables, traumatisantes et je suis vraiment découragée. J’avais prévu et avais l’envie de travailler au moins 6 à 12 mois pour me faire un peu d’argent, mais pour ce comportement et ces violences sur moi, je veux tout arrêter’. Voici le résumé des propos de celles qui ne tiennent pas rigueur des victimisations quant à la poursuite de leur travail. **4.** ‘C’est mon argent qui m’intéresse. Si malgré son mauvais comportement, chaque fin de mois elle me paie mon argent sans problème, je continue de travailler car je suis vaccinée et je sais ce que je suis venue chercher. Je suis habituée aux injures et les discours inutiles ne m’intéressent pas. Je fais ce que je peux et qui ne me dépassent pas’. **5.** ‘Je vivais avec mes sœurs et chacune se débrouille comme elle peut. Je n’ai pas de soutien. C’est de ce travail que je vis. Je suis alors venue faire ce travail de nounou (garde enfant) pour me prendre en charge, car je n’ai aucune envie de me prostituer. Cependant, ma patronne ne me rend pas la vie facile. Les violences verbales, les injures, les cris et autres m’importent peu, car je veux gagner ma vie honnêtement. C’est quand celle chez qui j’ai travaillé me crée toutes les difficultés pour donner mon argent qu’il y a problème’. **6.** ‘J’ai perdu mes parents très tôt, je ne suis pas allée à l’école et j’ai été élevée par ma grande sœur qui me dit être fatiguée par la charge que je constitue pour elle. Je suis venue faire ce travail de servante pour me prendre en charge, mais je vous assure que cela n’est pas facilité par nos patronnes. Je me sens dans l’obligation de continuer de faire ce travail et cela fait maintenant la sixième fois que je change de patronne. Malgré tout cela, je continuerai jusqu’à ce que j’ai une bonne situation’...

### 2. Propositions des mineures victimes pour un rendement acceptable des filles de ménages

Au regard de votre détermination à exercer ce travail d’employée de maison, qu’est ce qui permettrait selon vous, l’exercice de ce travail ? Les différentes réponses sont résumées dans les propositions des travailleuses de maison. **1<sup>ère</sup> proposition.** ‘Mon souhait pour mieux exercer ce travail de servante est que les patronnes nous prennent pour des personnes. Car sans nous, elles ne sont rien. Il y en a qui ne peuvent rien faire de leurs dix doigts. Elles ont besoin de nous et nous aussi, nous avons besoin d’elles, de leur argent, en fait, nous nous rendons service’. **2<sup>ème</sup> proposition.** ‘Ce qui peut nous permettre de mieux travailler dans les ménages, est que les patrons et les patronnes doivent savoir que nous les servantes nous sommes aussi leurs enfants. Ils mettent trop leur argent en avant pour nous insulter, pour nous parler mal. De plus, les patronnes nous confient toutes les tâches de la maison, or ce n’est pas ce qu’elles disent au moment des contrats chez le monsieur chez qui elles sont venues nous prendre. Qu’elles respectent leurs paroles et qu’elles ne nous ridiculisent pas’. **3<sup>ème</sup> proposition.** ‘Pour moi, le travail de servante est un travail donnant-donnant. Nous venons souvent par obligation, mais nous aimons tout de même ce travail. Pour me donner à cœur ouvert comme elles le veulent, il faut que la patronne améliore sa manière de vivre et de nous parler. Qu’elles payent régulièrement le salaire car il y en a qui nous insultent à



longueur de journées et nous paient en monnaie de singe''.  
**4<sup>ème</sup> proposition.** *''Selon moi, que les patrons et patronnes sachent que nous nous rendons service. Qu'ils aient un comportement respectueux, qu'ils paient normalement notre argent et ne nous prennent pas pour des moins que rien''.*  
**5<sup>ème</sup> proposition.** *''Que nos mamans chez qui nous travaillons nous apprécient un peu. Qu'elles nous aident à nous améliorer dans l'exécution des tâches, car nous sommes certes des enfants, mais avant tout des personnes et tout homme se trompe dans ce qu'il fait. Pour ce que j'ai bien fait par exemple, qu'elles me félicitent. Qu'elles n'aient pas le visage serré contre moi''.*  
 Ainsi nous pouvons résumer les propositions des employées de ménages rencontrées. Ces propositions sont d'ailleurs certains points des conditions que doit accepter toute personne en quête d'une employée de ménage. En effet, pour pouvoir prendre une fille dans une agence de placement de servantes, nounou et boys, les responsables des agences font signer une fiche en guise de contrat où l'employeur doit s'engager à remplir et respecter certaines conditions comme le fait de connaître le domicile de l'employée avant de l'engager, l'interdiction à l'employeur d'injurier publiquement l'employée, de la maltraiter et de lui faire subir de mauvais traitements. L'employeur est informé d'une interdiction stricte de revenir sur les termes du contrat signé qui puisse léser l'employée sans contacter l'agence. La servante doit également s'engager à respecter et suivre les consignes données par ses employeurs. Il faut reconnaître que tout ceci n'est qu'une formalité pour avoir quelqu'un à qui confier les travaux de la maison, car une fois sur le terrain, les données sont tout autre chose comme viennent de le décrire les employées de ménages. Pour équilibrer l'information, une autre contribution exposera la part de responsabilité des travailleuses de maison dans ce domaine de travail où ces fillettes accusent les employeurs de les maltraiter.

## DISCUSSION ET CONCLUSION

L'étude menée sur 90 mineures travailleuses de maison à Abidjan, cherche à connaître la perception et la représentation du travail de maison par les mineures servantes. Cette perception et la représentation induite des employées de ménages se sont appuyées sur la compréhension des violences de la part de l'employeur. Les résultats de cette étude montrent que les différentes expériences de victimisations subies dans les ménages laissent une image négative et inquiètent de ce fait les mineures qui exercent ou qui veulent exercer ce travail. Des 90 mineures employées de ménages rencontrées, 56 ont été victimisées, soit 62 % de l'échantillon. Les 56 mineures trouvent que les violences subies sont traumatisantes et qualifient le comportement de l'employeur ou de la patronne de bizarre, de méchant. 40 mineures pensent que ces violences sont insupportables, 40 autres les jugent d'inadmissibles et 30 les perçoivent comme décourageantes. Le comportement est également perçu comme dur, fatigant, méchant, bizarre, sévère, mauvais, désagréable et inacceptable. Les mineures victimisées ont donc une appréciation négative du travail de servante considérée comme *'une bonne à tout faire'*. Ce qui expliquerait selon elles, les agissements sans limite des membres de la famille où l'employée exerce son travail. Ainsi, cette étude a montré la réalité de la victimisation des mineures travailleuses de maison. Les responsables des agences de placement de servantes, boys et autres employés témoignent dans ce sens. La perception négative des violences subies et la dépréciation du comportement de l'employeur par ces mineures traduisent des résultats opposés à ceux des études de l'UNICEF

(Bodoc, 2014) et de Pascoal et Poeschl (2004) exposant l'intériorisation, la valorisation, la tolérance et la justification de la violence faite aux enfants par eux-mêmes, même si dans le cadre de l'étude de l'UNICEF, l'on a pris en compte que les violences parentales exercées sur leurs propres enfants. Ces auteurs s'étaient étonnés de ce résultat qu'ils ont qualifié d'inattendu puisque les enfants toléraient et valorisaient même les violences qui leur sont faites. Pascoal et Poeschl expliquent cet étonnant résultat par l'adhésion des enfants aux mythes qui valorisent le recours à l'autorité parentale ainsi que le rôle éducatif des parents qui dénigrent les enfants. Or le temps que ces fillettes passent dans les différents foyers n'est plus considéré comme un temps d'apprentissage où la jeune fille, tout en aidant la femme dans son ménage, apprend à ses côtés. Cette école de la vie attribuait implicitement des pouvoirs d'autorité parentale selon laquelle les nouveaux parents de l'enfant pouvaient de temps à autre orienter et redresser les erreurs commises par l'enfant. Ce temps est révolu affirme Jacquemin (2002). Les femmes employant les filles de ménages ne considèrent plus le temps passé dans leur ménage par ces filles comme un apprentissage de la vie adulte, mais plutôt comme un travail pour lequel elles doivent déboursier des sommes mensuelles à verser à ces filles. Les travailleuses de maison rencontrées le soutiennent; les patrons et patronnes mettent trop leur argent au devant de tout pour faire des employées, des *'bonnes à tout faire'*. Elles subissent de ce fait, les humeurs des employeurs. Cette rémunération des filles aidantes serait alors à l'origine des violences que les employeurs leur font subir. Okpo (2017) montre que ces employeurs étant devenus exigeants, les violences font partie des stratégies mises en place par ceux-ci pour obtenir des employées un travail bien fait, un rendement acceptable.

Cette victimisation a des répercussions sur l'exercice ou la poursuite du travail de servante. Pour 75 % des victimes de l'échantillon, les violences subies ont un impact sur leur décision d'exercer ou de poursuivre ce travail de maison, même si certaines mettent en avant l'idée de survie, donc de se faire de l'argent pour se prendre en charge, les violences influencent pour beaucoup, la continuation de ce travail, après avoir laissé une tâche indélébile dans l'esprit de la mineure. Il faut également compter les conséquences physiques et morales non négligeables qui impactent indéniablement l'avenir de ces enfants. Salmona (2010), avait aussi relevé que les violences faites aux enfants entraînent des conséquences à court, moyen et long terme sur leur santé psychique et physique. L'objectif visé par cette étude est de connaître le vécu et de comprendre les explications de la représentation induite de la perception des victimisations des mineures. Ce qui précède nous pousse à soutenir que l'objectif a été atteint, les mineures sont victimisées dans les ménages et celles-ci les perçoivent négativement. Elles trouvent même que les violences sont traumatisantes et décourageantes. L'hypothèse de recherche affirmant que les expériences de victimisations subies par les mineures de la part des employeurs expliquent l'image négative des mineures employées de maison est de ce fait confirmée. Les gérants des maisons de placement exposent qu'il y a bel et bien violences sur les employées de ménages. Carlo (2016) montre également l'existence de risques dans ce métier. En effet, selon l'auteur, les filles interrogées dans son enquête relèvent la récurrence des cas de viols, d'agressions physiques ou sexuelles par certains patrons et/ou leurs enfants. De plus, en dehors de ces cas, la majorité de ces filles trouvent que les femmes sont plus dures avec elles que leurs maris. L'image négative du travail de maison s'est alors installée

progressivement, au fil du temps dans la conscience des filles qui s'y adonnent pour besoin de nécessité, de manque d'alternatives autres que la prostitution, la débauche qu'elles refusent d'ailleurs. La théorie du contenu motivationnel et celle de la construction progressive conviennent bien pour l'analyse et la compréhension du vécu et de la perception des victimisations des mineures employées de ménages. Ce d'autant plus que l'image négative du travail de maison et le rejet des violences et du comportement préjudiciable de l'employeur se basent sur les victimisations subies. Que les employeurs respectent leurs paroles et qu'ils ne ridiculisent pas les filles aidantes. Qu'ils ne nous prennent pas pour des moins que rien. Que les servantes soient considérées comme les filles, les membres de la famille employeur et les employeurs seront satisfaits du rendement de ces fillettes. Ces propositions des employées de ménages et les différents témoignages au cours des échanges traduisent le malaise des fillettes occasionnant souvent des fugues et autres. Le silence et la poursuite du travail laissent croire une passivité, une acceptation des conditions et de leur situation. Cependant, comme le présentait déjà le rapport de l'UNICEF (2000), cherchant à connaître le point de vue des enfants et adolescents victimes de violences, ceux-ci ne sont pas des victimes silencieuses ni passives de la violence. Les enfants de tous âges étaient très actifs dans leur mode de réagir à la violence et leurs façons de l'affronter ; faisant parfois preuve d'un discernement et d'un esprit d'initiative bien au-dessus de leur âge. Aussi, les interpellations des gérants des maisons de placement des servantes, nounous et boys traduisent-elles l'existence de préjugés énormes non seulement pour les filles aidantes, mais également pour les gérants eux-mêmes. Les prochaines réflexions sur cette situation nous permettront de nous imprégner de cette réalité.

## BIBLIOGRAPHIE

- Algava, E. et Bèque, M. 2006. Perception et vécu des comportements intolérants. Une analyse du modèle "Relation aux autres" de l'enquête Histoire de vie. *Economie et statistique*, volume 393, n°1, pp 115-150.
- Belkaïd, N. et Guerraoui, Z. 2003. La transmission culturelle. Le regard de la psychologie interculturelle. *Empan*, 3/2003, n°51, pp. 124-128. Site web <http://www.cairn.info/revue-empan-2003-3-page-124.htm>
- Bodoc, C. 2014. Les violences envers les enfants, une effrayante banalité dénoncée par l'UNICEF sur le site Mon Astuce...de Flemmarde, amazon Premium Jeunes madmoiZelle.com
- Carlo, J. 2016. Agences de placement de servantes : Enquête sur un métier, ses dérives et ses risques. Exklusivité abidjanactu.com
- Documentation du Ministère Marocain de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et le GIZ (2011). Ministère des affaires sociales.
- Gimenez, M. 1997. *La psychologie de la perception*, Paris : Flammarion
- Godefroy's, H. C. 2010. Les secrets de l'attraction. Les maltraitances psychologiques à l'égard des enfants. *Maladies et troubles psychiques*
- Heim, C. 2001. Parent agresseur – enfant victime : maintenir le lien ? *Les Cahiers Critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, n°27, pp.155-166. De Boeck Supérieur
- Institut de victimologie (blog consulté le 18-11-2016). *Maltraitance infantile*. File:///H:/Maltraitance%20infantile%20-%20Institut%20de%20Victimologie.html
- Louart, P. 2003. Maslow, Herzberg et les théories du contenu motivationnel. *Les Cahiers de la Recherche CLAREE, IAE-USTL*
- Mejjati, A. R. 2002. Le travail des enfants au Maroc : approche socio-économique. Rapport sur le travail des enfants. *Understanding children's work An Inter-Agency Research Cooperation Project*. Rome
- Moreno, M. 2015. Les "petites bonnes" du Maroc refusent de se taire (consulté le 9-5-2016). Site web : <http://www.tdh.ch/fr/news/maroc-petites-bonnes-mais-grandes-victimes>.
- Mugnier, J-P. 2010. D'un silence partagé à un récit mis en commun : de la nécessité de bien pouvoir se raconter. *Les Cahiers Critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, n°44, pp.79-91.
- Odhayani, A. A. Watson, W.J. Watson, L. 2013. Conséquences comportementales de la violence faite aux enfants. *Canadian Family Physician*, August, vol. 59, n°8 e350-e356
- Okpo, N. A. 2017. Déterminants psycho-socioculturels de la victimisation des employées mineures de ménages à Abidjan. *European Scientific Journal*, vol. 20, n° 21
- Pascoal, S. Poeschl, G. 2004. Représentations sociales de la violence envers les enfants. *Les Cahiers Internationaux de psychologie sociale*, n°64. Pp.21-34. Presses universitaires de Liège
- Salem, G. 2010. Le droit de faire du mal aux siens. *Les Cahiers Critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, n°44, pp.93-110.
- Salmona, M. 2010. *Violences faites aux enfants*. Blog MUREL SALMONA. Les éditions L'AGENDA
- Salmona, M. 2013. *Violences faites aux enfants : un silence assourdissant et un scandale sanitaire, social et humain*. Juin 2013 ; Blog MUREL SALMONA. Les éditions L'AGENDA
- Sillamy, N. 1976. *Dictionnaire de la psychologie*. Larousse, Evreux
- Thill, E. 1998. *La motivation. Une construction progressive*. Hors-série, n°19, Décembre 1997/Janvier 1998

\*\*\*\*\*